

DEPARTEMENT D'  
**EURE ET LOIR**

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRONDISSEMENT DE  
**DREUX**

**MAIRIE DE BOUTIGNY-PROUVAIS**  
28410 BOUTIGNY-PROUVAIS

CANTON DE  
**NOGENT-LE-ROI**

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 28 MARS 2008

**Convocation du :**  
24 mars 2008

L'an deux mil huit le vingt-huit mars, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Madame Mireille ÉLOY, Maire.

**Date d'affichage :**  
24 mars 2008

La séance a été publique.

**Nombre de membres en exercice :** 19

**Etaient présents.** ÉLOY Mireille, ADELAÏDE Jean-Philippe, BALLESTEROS Marc, BENOIST Frédéric, BRUNET Daniel, DELLERUE Guillaume, GAPILLOU Pierre, GASTINEAU Pascal, GEFFROY Fabrice, GODARD Jonathan, HEULIN Evelyne, JOYEUX Josette, LE ROUX Corine, PETIT Isabelle, PETIT Monique, PICARD Stéphane, THÉVEUX Valérie.

**Nombre de présents :** 17

**Etaient absents :** DEMERLÉ Anne ayant donné procuration à Monique PETIT, BARRIÉ Jean-Marc n'ayant pas donné procuration.

**Nombre de votants :** 18

Evelyne Heulin est élue secrétaire.

Le Conseil débute à 20 h 45.

Le quorum étant atteint Madame le Maire commence le Conseil, par l'approbation du précédent compte-rendu du 8 février.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Avant de faire procéder à la désignation des membres titulaires et suppléants des diverses commissions et syndicats, Madame le Maire rappelle que la désignation des membres de certaines commissions doit se faire à bulletin secret, entre autre la commission des marchés. Il en est de même pour la désignation des membres de tous les syndicats qui sont obligatoirement élus à bulletin secret.

### **1. Désignation des délégués titulaires et suppléants des commissions communales**

Madame le Maire procède à l'élection des membres des Commissions communales ( à bulletin secret pour la commission des marchés ).

Pour chaque commission ad hoc elle fait un rapide tour de table pour connaître les candidatures :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, élit à l'unanimité des membres présents comme membres permanents :

< **Finances** - Mireille Eloy (responsable), Daniel Brunet, (co-responsable) : **Membres** : Fabrice Geffroy, Isabelle Petit, Monique Petit, Josette Joyeux, Marc Ballesteros, Pierre Gapillou

< **CCAS** - Mireille Eloy (resp), **Membres** : Corine Le Roux, Evelyne Heulin, Monique Petit, Stéphane Picard, Daniel Brunet, Valérie Theveux, Pierre Gapillou, Guillaume Dellerue  
**Membre extérieur** : Maryse Delattre

< **Travaux Commune** - Fabrice Geffroy, Frédéric Benoist, Isabelle Petit, Mireille Eloy, Daniel Brunet, Marc Ballesteros, Jean-Philippe Adélaïde.

**Membres extérieurs** : Christian Joyeux, Jean-Pierre Quatreboeufs.

< **Marchés publics** – Madame le Maire étant membre titulaire de cette commission il convient de procéder conformément à la réglementation à l'élection de 3 titulaires et 3 suppléants, à bulletin secret  
- Daniel Brunet, Fabrice Geffroy, Pascal Gastineau sont élus comme titulaires, Frédéric Benoist, Jonathan Godard, Guillaume Dellerue, comme suppléants.

< **VRD Assainissement** - Daniel Brunet (resp), **Membres** : Fabrice Geffroy, Frédéric Benoist, Monique Petit, Mireille Eloy, Jonathan Godard, Guillaume Dellerue.

**Membre extérieur** : Christian Joyeux

< **Urbanisme** –Marc Ballesteros (resp), Anne Demerlé (co-resp), **Membres** : Fabrice Geffroy, Evelyne Heulin, Isabelle Petit, Mireille Eloy, Jonathan Godard, Daniel Brunet, Jean-Philippe Adélaïde

< **Scolaire** –Isabelle Petit, (resp), Monique Petit (co-resp), **Membres** : Corine Le Roux, Stéphane Picard, Mireille Eloy, Jonathan Godard, Daniel Brunet, Valérie Theveux

**Membre extérieur** : Maryse Delattre

< **Information et Communication** –Pierre Gapillou (resp), Jonathan Godard (co-resp), **Membres** : Corine Le Roux, Jean-Marc Barrié, Mireille Eloy, Jean-Philippe Adélaïde, Guillaume Dellerue

**Membres extérieurs** : Sylvie Benguigui, Stéphane Méjanès

< **Culturelle et Associative** - Corine Le Roux (resp), Valérie Theveux (co-resp), Membres : Stéphane Picard, Mireille Eloy, Jean-Philippe Adélaïde, Pierre Gapillou

< **Cimetières** - Josette Joyeux (resp pour Boutigny) et Marc Ballesteros (resp pour Prouais), **Membres** : Evelyne Heulin, Monique Petit, Mireille Eloy, Pascal Gastineau, Valérie Theveux, Jean-Philippe Adélaïde

**Membre extérieur** : Maryse Delattre

< **Révision des listes électorales** - Mireille Eloy (resp), **Membres** : Fabrice Geffroy, Josette Joyeux, Daniel Brunet, Marc Ballesteros, Pierre Gapillou.

Des membres extérieurs seront nommés par le Prefet et le Président du Tribunal d'Instance sur propositions de Madame le Maire.

< **Impôts** – Mireille Eloy (resp), **Membres** : Fabrice Geffroy, Frédéric Benoist, Evelyne Heulin, Pascal Gastineau, Daniel Brunet, Marc Ballesteros, Jean-Philippe Adélaïde.

Madame le Maire soumettra pour décision au Centre des impôts une liste nominative d'administrés qui souhaitent s'investir dans cette commission Mesdames Brigitte Mailler, Chantal Quatreboeufs et Messieurs Philippe Jany, Alain Le Roux se sont fait connaître.

< **Sécurité et Vie Citoyenne** – Pascal Gastineau (resp), **Membres** : Frédéric Benoist, Stéphane Picard, Mireille Eloy, Jonathan Godard, Valérie Theveux, Jean-Philippe Adélaïde, Pierre Gapillou

< **Jumelages** – Isabelle Petit, Mireille Eloy, Corinne Leroux, Jonathan Godard, Pascal Gastineau, Daniel Brunet, Marc Ballesteros, Valérie Theveux, Pierre Gapillou, Guillaume Dellerue  
**Membres extérieurs** : Jean-François Allorge et Nathalie Goffaux.

< **Cadre de Vie et Plu** : Madame le Maire en prend la responsabilité et fait savoir que la désignation de des membres de cette commission interviendra lorsque tous les élus du Conseil Municipal auront pris connaissance du travail de l'avancement du Plan Local d'Urbanisme ( P.L.U.) déjà effectué et auront perçu toutes les implications et l'importance de ce dossier sensible.

## **2. Désignation des délégués titulaires et suppléants des syndicats intercommunaux**

Conformément à l'article L.5714-7 du Code des collectivités locales, Madame le Maire procède à l'élection parmi les membres du Conseil Municipal, des représentants de la Commune au sein des divers organismes pour lesquels elle est représentée.

L'élection se déroule à bulletin secret et à la majorité absolue.

Sont élus à l'unanimité et au 1<sup>er</sup> tour pour représenter la Commune de Boutigny-Prouais comme délégués

**SYROM** (Syndicat Intercommunal de ramassage des Ordures Ménagères)

**Titulaire** : Isabelle Petit – **Suppléant** : Stéphane Picard

**SITED** (Syndicat des Transports d'élèves de Dreux)

**Titulaire** : Pierre Gapillou – **Suppléant** : Jean-Philippe Adélaïde

**SITERR** (Syndicat de Transport d'élèves de Rambouillet)

**Titulaires** : Evelyne Heulin et Valérie Theveux

**Suppléants** : Monique Petit et Jean-Philippe Adélaïde

**SIVOM** (Syndicat Intercommunal à Vocations Mutiples)

**Titulaires** : Monique Petit et Pierre Gapillou

**Suppléants** : Jonathan Godard et Valérie Theveux

**SYNDICAT DE MARCHEZAIS** (drainage et assainissement)

**Titulaires** : Josette Joyeux et Daniel Brunet

**SYNDICAT DES EAUX DE BOUTIGNY**

**Titulaires** : Fabrice Geffroy et Mireille Eloy

**Suppléants** : Frédéric Benoist et Josette Joyeux

**SYNDICAT DES EAUX DE VILLEMEUX**

**Titulaires** : Daniel Brunet et Marc Ballesteros

**Suppléants** : Pierre Gapillou et Guillaume Dellerue

**SMEAUPH** (Syndicat mixte d'étude d'urbanisme de Houdan-Monfort)

**Titulaires** : Anne Demerlé et Evelyne Heulin

**Suppléants** : Stéphane Picard et Marc Ballesteros

**SIEPRO (syndicat électrique)**

Titulaire : Mireille Eloy

Suppléant : Marc Ballesteros

**3. Désignation des délégués titulaires et suppléants au Conseil Communautaire de la CC Pays Houdanais**

Madame le Maire rappelle que la procédure de désignation pour cette collectivité est identique à celle pour les syndicats auxquels adhère la Commune. Après un rapide tour de table pour connaître les candidatures sont élus à l'unanimité au 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Titulaire : Mireille Eloy avec pour suppléant de 1<sup>er</sup> rang Fabrice Geffroy  
pour suppléant de 2<sup>ème</sup> rang Frédéric Benoist

Titulaire : Daniel Brunet avec pour suppléant de 1<sup>er</sup> rang Marc Ballesteros  
pour suppléant de 2<sup>ème</sup> rang Guillaume Dellerue

**4. Désignation d'un correspondant « Défense »**

Madame le Maire donne lecture d'une lettre circulaire préfectorale qui souhaitait que soit mise en place un réseau de correspondants défense dans Chaque Commune.

Cet acteur communal sera l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et sera consulté à l'occasion des échanges publics sur la publication du Livre Blanc sur la défense et la sécurité.

Pascal Gastineau se porte volontaire pour être le «Correspondant défense» au sein de la Collectivité. Les élus présents prennent acte de cette désignation.

**5. Désignation des responsables de secteur sur la commune de Boutigny-Prouais**

Madame le Maire rappelle aux élus présents la nécessité de disposer dans chaque hameau de responsables qui auront ont pour mission d'être des observateurs attentifs des secteurs pour lesquels ils se sont portés volontaires tant au niveau de l'éclairage par exemple, que de la propreté des abords ou des abri bus.

Ces élus « référents » seront en quelque sorte les relais d'information permettant de tendre vers une amélioration de l'environnement direct de nos administrés.

Sont volontaires

Pour Allemant : Stéphane Picard

Pour Cloches : Frédéric Benoist

Pour Beauchêne : Valérie Theveux - Jean-Philippe Adélaïde

Pour Dannemarie / Le Mesnil sur Opton / St Projet et Beauterne (village) : Jean-Marc Barrié

Pour Les Joncs et Saussey : Evelyne Heulin

Pour Bouchemont : Corine Le Roux

Pour La Musse : Fabrice Geffroy – Isabelle Petit – Jonathan Godard

Pour Boutigny : Anne Demerlé – Pascal Gastineau – Monique Petit

Pour Prouais : Marc Ballesteros – Pierre Gapillou

Pour Buchelet : Josette Joyeux

Pour Rosay : Jean-Philippe Adélaïde – Guillaume Dellerue

## **6. Délibération pour modification des statuts du SYROM**

Madame le Maire rappelle aux élus présents que compte tenu de la mise en place des Communautés de Communes ayant en compétence le ramassage des « ordures ménagères », il est nécessaire de modifier les statuts du SYROM.

C'est ainsi qu'il est formé entre les communes de Boutigny-Prouais, Gilles, Havelu, Ormoy, St Lubin de la Haye, les Communautés de Communes des Villages du Drouais, du Val d'Avre, des Quatre Vallées, du Plateau de Brezolles, du Thymerais, du Val d'Eure et Vesgre, un syndicat mixte qui prend la dénomination de « Syndicat de ramassage des Ordures Ménagères de la Région de Dreux »

Cette recomposition statutaire du syndicat entraîne conjointement une modification du nombre de représentants par collectivité.

Pour Mémoire, Isabelle Petit et Stéphane Picard viennent d'être élus pour représenter la Commune au sein de ce syndicat

**Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du SYROM.**

## **7. Délibération pour validation du montant des transferts de charges CC Pays Houdanais**

Le Conseil Communautaire du 13 février dernier a déterminé par la commission d'évaluation des transferts de charges le montant des transferts de charges pour 2007, à savoir 1 730 682,64 €.

A titre d'information, pour Boutigny-Prouais ce sont

200, 05 € pour le soutien associatif ;

5 425, 70 € pour la voirie ;

356, 04 € pour le SCOT

Ces sommes seront retirées de l'attribution nette qui se montait à 29 246, 85 €.

Ce sont donc ces 23 265, 06 € qui seront reversés à la commune au cours de l'année 2008 pour tenir compte de ces charges prises en compétence par la CC Pays Houdanais.

**Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du SYROM.**

## **8. Délibération pour adoption du Plan Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI) de la CC Pays Houdanais**

Madame le Maire laisse la parole à Marc Ballesteros qui a suivi de près ce dossier auprès de la Communauté de Communes.

Il Informe les élus présents que ce programme a été réalisé à partir d'une étude du cabinet CODRA qui a recensé depuis 2 ans les possibilités et les besoins de chaque commune.

Il ressort de cette étude, la nécessité de construire 700 logements de « type locatif aidé » sur 6 ans sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes (avec une proportion de 40 % sur Houdan Maulette).

Pour Boutigny il s'agit de permettre la réalisation d'environ 1 logement/an sur 6ans.

Marc Ballesteros rappelle la nécessité de la prise en compte de ces conclusions dans le futur SCOT et dans notre PLU à venir.

**Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'adoption du Plan Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI) de la CC Pays Houdanais.**

9. **Délibération pour signature de conventions** avec

- **la Direction Départementale de l'Équipement**

Madame le Maire rappelle qu'en matière d'urbanisme, la Commune requiert le concours des services de l'Etat (DDE) pour l'instruction des dossiers d'Urbanisme et plus particulièrement les Permis de construire et les certificats d'Urbanisme.

Toutefois, et afin d'obtenir des services de l'Etat (la DDE), d'instruire les permis de construire il est nécessaire que soit passée une convention

**Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer avec la DDE une convention pour l'instruction des permis de construire.**

- **l'Agence de l'Eau**

Madame le Maire souhaite être autorisée à signer une convention avec l'agence de l'Eau pour profiter d'une aide financière 40 % sur un plafond de 145 383 € soit 58 154 € concernant les travaux de rhyzocompostage.

**Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer avec l'Agence de l'eau une convention pour l'octroi d'une aide financière dans le projet de traitement des boues.**

- **la SICAE-ELY**

Madame le Maire informe les élus présents de la nécessité de signer une convention pour la mise à disposition de 4 m<sup>2</sup> au niveau du lotissement du Nerprun sur la CD 147 pour l'implantation d'une armoire de dérivation électrique conduisant au transformateur de renforcement électrique qui sera installé prochainement à Cloches. Sur les interrogations de Pascal Gastineau qui s'étonne que la société ne reverse pas un droit d'occupation à la Commune. Madame le Maire lui répond que ce n'est pas l'usage en l'espèce et que cette implantation est nécessaire pour l'amélioration de la fourniture électrique desservie à nos administrés.

**Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer avec la SICAE-ELY une convention pour l'implantation d'une armoire électrique au Nerprun.**

- **la SAUR** pour le rhyzocompostage de la station de Boutigny

Madame le Maire présente une autorisation pour le Maire à signer l'acte d'engagement des travaux de rhyzocompostage de la station de Boutigny pour un montant HT de 164 380 €

**Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la présente convention.**

## 10. Informations et Questions diverses.

- Madame le Maire informe les élus présents que Madame la directrice du Groupe scolaire de Boutigny dispose d'un accès internet rendu nécessaire pour recevoir ses circulaires.
- Madame le Maire informe du remplacement d'un ordinateur au secrétariat, l'ancien sera reconfiguré et placé à la Bibliothèque.
- Madame le Maire donne lecture d'une lettre du Président de la Communauté de Communes du Pays Houdanais qui souhaite voir perdurer l'activité « Forge » malgré la fermeture des locaux sur Houdan. Sollicitée, Madame le Maire a proposé au Président de l'Aspic de pouvoir bénéficier de l'occupation des locaux situés dans les anciens bâtiments communaux à Prouais qui servent actuellement de remise. En tout état de cause, si un accord était donné la convention serait établie pour une durée d'un an.  
Une étude de faisabilité est en cours pour le prêt de ces locaux.
- Madame le Maire donne lecture d'une lettre de remerciements accompagné d'un don pour les œuvres sociales ,adressée par un couple d'administrés, suite à la remise du « colis des anciens». Elle évoque également la possibilité d'aller chercher auprès des services municipaux de la ville Chartres divers équipements pour nos groupes scolaires. Madame Petit précise que ces dons devront faire l'objet de quelques acquisitions complémentaires par la Commune (type casiers) afin de donner pleinement satisfaction.
- Pascal Gastineau informe les élus présents de la demande faite par le magazine « PARENTS » de la possibilité d'effectuer un reportage sur la restauration scolaire sur le site de l'école. Monique Petit est chargée de ce dossier et de s'assurer de l'information et du respect de la législation vis-à-vis des parents de nos enfants scolarisés.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 15.